Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260701-CM26070122-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| **Date de convocation**<br>25 juin 2026<br><br>**Date d'affichage de la liste des délibérations**<br>Le 8 juillet 2026<br><br>**Nombre de conseillers**<br>En exercice **29**<br>Présents ou représentés **28**<br>Votants **28** | L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 18 heures 30<br>Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique<br>**Etaient présents** :<br>Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :<br>Mme Joëlle KERSUAL (procuration à Mme Christine LE GALL)<br>M. Michel RAPHALEN, absent excusé<br>Mme Pauline LOUSSOUARN (procuration à M. Pierre BOENNEC)<br>Mme Mireille COÏC (procuration à M. Valentin ORY)<br>Mme Pisei THACH (procuration à Mme Célia BEST)<br>M. Jean-Yves VIGOUROUX (procuration à M. Jean-Baptiste HUET)<br>M. Michel CANEVET (procuration à Mme Christine COUROT)<br>Mme Marie-Aude GOBRY (procuration à Mme Martine OLIVIER)<br><br>Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.<br>M. Valentin ORY a été élu secrétaire de séance. |

## 2-2 Tarifs garderie périscolaire et ALSH

*Monsieur Nicolas JULIENNE, rapporteur, expose :*
*Il vous est proposé, par votre Commission solidarité Enfance Jeunesse, qui a examiné ce dossier lors de sa réunion du lundi 15 juin 2026, de reconduire pour l'année 2026 / 2027, les tarifs fixés par délibération n°4-3 en date du 30 juin 2025, appliqués aux usagers de la garderie périscolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). La grille tarifaire correspondante est annexée à la présente délibération.*

*Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer».*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Vu sa délibération n 4-3 en date du 30 juin 2025**
**Vu** l'avis de la Commission solidarité Enfance Jeunesse en date du 15 juin 2026
**Adopte** les conclusions du rapporteur
**Fixe** comme indiqué dans le tableau annexé les tarifs applicables aux usagers de la garderie périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement
**Autorise** le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 8 juillet 2026
**Monsieur le Maire,**

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

**Jean-Baptiste HUET**